Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251127-D0020250012410-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 novembre 2025

DC.2025.0124

Date de convocation : 21 novembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 34

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Tilleul, 2 Espace du Souvenir, à BILLIO, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, M. Roland LORIC, Mme Hélène MOREAC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Séverine LE JEUNE donne pouvoir à M. Guénaël ROBIN, Mme Annie LE MAY donne pouvoir à M. Stéphane HAMON, Mme Catherine LORGEOUX donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO, Mme Marie-Christine TALMONT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER

Secrétaire de séance : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD

Avenant 2026 au contrat de développement touristique - Destination touristique Coeur de Bretagne-Kalon Breizh

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2020-2025,

VU la délibération n°DC-2023-110 en date du 29 juin 2023 de Centre Morbihan Communauté approuvant le Contrat de développement touristique 2023-2025 de la destination touristique Cœur de Bretagne-Kalon Breizh,

VU la délibération n°25_DTP_01 du Conseil Régional en date des 25,26 et 27 juin 2025 approuvant la prolongation d'un an des Contrats de Développement touristique 2023-2025 ainsi que le présent avenant,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant que Centre Morbihan Communauté est intégré à la destination touristique Cœur de Bretagne-Kalon Breizh,

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251127-D00202500124I0-DE

Considérant qu'il est proposé de proroger d'une année les contrats de développement touristiques en place afin de laisser le temps suffisant pour finaliser les plans d'actions, d'en faire le bilan, par un avenant susvisé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :

- **D'APPROUVER l'avenant au contrat de développement touristique 2023-2025 ci-annexé,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge du Tourisme, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 34	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 02/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

